

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 25 septembre 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, Mme Patricia FANNY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMÂÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusée :

Mme Laëtitia HÉRANVAL qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Roseline FEUILLYE est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.110/09.26

Objet : Acquisition d'un bien immobilier
Cadastré BH n°0023
Situé, 63 rue Thiers

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24.09.2026

Délibération n° : D.110/09.26

Objet : **Acquisition d'un bien immobilier**
 Cadastré BH n°0023
 Situé, 63 rue Thiers

Madame HAMARD indique que le propriétaire de l'ensemble immobilier situé au 63 rue Thiers et cadastré BH n° 0023, a fait part de son intention de procéder à sa vente.

Cette parcelle d'une surface de 2 221 m² est située à proximité du parc des Aulnes, espace structurant du territoire communal.

En raison de sa localisation et de l'intérêt stratégique que représente cette emprise foncière dans les perspectives d'aménagement et d'évolution de ce secteur, il apparaît opportun pour la collectivité d'envisager son acquisition.

Aussi, au regard de l'intérêt que présente l'acquisition de cet ensemble immobilier, la commune souhaite s'en porter acquéreur pour un prix, négocié entre les parties, de 179 500 € auquel s'ajoutent les frais d'acquisition pris en charge par la Ville.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 13 août 2026,

Considérant que la propriété, située 63 rue Thiers à Lillebonne, cadastrée section BH n°23 pour une contenance de 2 221 m², bénéficie d'une localisation privilégiée à proximité immédiate du parc des Aulnes et présente ainsi un intérêt stratégique pour l'évolution future de ce secteur,

Considérant que son acquisition permettrait à la commune de renforcer sa maîtrise foncière et de préserver ses capacités d'intervention en vue de la réalisation de projets répondant à l'intérêt général,

Considérant que le propriétaire a manifesté sa volonté de céder ce bien à l'amiable à la commune,

Considérant que le prix d'acquisition de 179 500 € a été arrêté d'un commun accord entre les parties dans les conditions compatibles avec l'intérêt de la commune,

Considérant que ce prix est conforme à l'avis du pôle d'évaluation domaniale.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24.09.2026

Délibération n° : D.110/09.26

Objet : Acquisition d'un bien immobilier
Cadastré BH n°0023
Situé, 63 rue Thiers

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition, par la Ville de Lillebonne, de l'ensemble immobilier cadastré BH n°0023 d'une surface totale de 2 221 m², située au 63 rue Thiers, au prix de 179 500 € ; les frais de notaire et tous frais accessoires liés à cette acquisition étant pris en charge par la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document administratif, technique et financier afférent à cette acquisition.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 de la Ville.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 25 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 4 VOIX CONTRE (MME DÉCHAMPS, MME MANDEVILLE, M. LEMAÎTRE, M. BELGHACHEM, ELUS
DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

La secrétaire de séance,

Roseline FEUILLYE.